

Département de l'Aude

MAIRIE DE VINASSAN

ARRETÉ

N°G16.55

Modification composition

C.C.F.F 2016

Le Maire de la commune de Vinassan,

Vu le code général des collectivités territoriales article L2211.1 et suivants,

Vu la loi n° 66-505 du 12 juillet 1966 et le décret n°68-621 du 9 juillet 1968 pris en application de cette loi,

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la création des Comités Communaux Feux et Forêts du 24 juillet 1986,

Vu la délibération du conseil municipal n° 87-40 du 3 juillet 1987 portant création du C.C.F.F,

Vu l'arrêté municipal du 31 juillet 1987 portant institution d'un comité Feu et Forêts,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la composition du C.C.F.F à compter du 1^{er} juillet 2016

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} juillet 2016 le C.C.F.F est composé selon le tableau indexé.

Article 2 : Le Comité Communal pourra en tant que de besoins se diviser en groupe chargés sous l'autorité d'un responsable des tâches particulières :

- Groupe d'information – surveillance – guet – patrouille
- Groupe guidage des secours
- Groupe commandement – action – logistique

Article 3 : Les membres du Comité seront considérés comme « requis » et à ce titre, la police d'assurance « responsabilité civile » de la commune couvre les intéressés en ce qui concerne l'indemnisation des dommages éventuels subis ou occasionnés à eux-mêmes ou à des tiers résultant de leurs activités.

Article 4 : Les membres du comité (bénévoles) ne peuvent prétendre à un traitement ou salaire. Toutefois, ils peuvent sur justifications de leurs frais engagés pour le service du Comité, bénéficier de remboursement sur le budget communal en fonction des sommes qui auront été réservées à cet effet par la commune.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié :

- à M. le Sous-Préfet de Narbonne
- à M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- à M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Coursan
- à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie De Coursan
- à M. le Directeur Départemental de l'Agriculture
- à M. le Chef de Centre de l'ONF

Vinassan le 07 juin 2016

Le Maire

Didier ALDEBERT